



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 7 mai 1998 — N° 176

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

7 mai 1998

7 mai 1998

Le jeudi 7 mai 1998

N° 176

La séance est ouverte à 14 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 424 Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal.

La motion est adoptée.

n° 425 Loi modifiant la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu concernant le contrôle de certains abris fiscaux.

La motion est adoptée.

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Lefebvre (Frontenac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 12 247 citoyennes et citoyens du comté de Frontenac, de la région de l'Amiante, des Bois-Francs et de l'Érable, concernant le maintien de l'Hôpital St-Julien.

(Dépôt n° 1602-980507)

7 mai 1998

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Lefebvre (Frontenac) dépose :

458 lettres qui lui ont été adressées par les employés de l'Hôpital St-Julien à Bernierville, concernant la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux de fermer cet hôpital.
(Dépôt n° 1603-980507)

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

- la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux du ministère des Affaires municipales et ceux dévolus aux loisirs et sports;
- la Commission des transports et de l'environnement, pour ceux du ministère de l'Environnement et de la Faune;
- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Famille et de l'Enfance et ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission de la culture, pour ceux dévolus à la Commission d'accès à l'information et ceux dévolus à la Commission des droits de la personne.

Motions sans préavis

M. Simard, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la 28^e édition de la Marche 2/3 qui se tiendra le 9 mai à Montréal; qu'elle adresse ses félicitations aux organisateurs du Club 2/3 ainsi qu'aux jeunes Québécoises et Québécois qui, en y participant, témoignent de leur engagement en faveur de sociétés moins favorisées et de

7 mai 1998

leur persévérance dans cet engagement au cours des 27 dernières années; qu'elle réaffirme sa solidarité envers ces mêmes sociétés qui comptent sur les valeurs véhiculées notamment par la société québécoise pour poursuivre l'édification d'une société globale juste et équitable.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Gauthrin (Verdun) présente une motion concernant le projet de loi fédéral C-36 instituant le fonds de dotation des bourses du millénaire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la santé mentale qui se tient du 3 au 9 mai.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Caron, whip en chef du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Campagne annuelle de l'oeillet, pour la sclérose en plaques, qui se déroule cette année les 7, 8 et 9 mai et qui permet de sensibiliser la population au fléau de cette maladie tout en appuyant les bénévoles qui se consacrent quotidiennement à cette cause.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

7 mai 1998

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 286 du Règlement, M. le Président informe l'Assemblée qu'il n'y aura pas de séance de la commission plénière consacrée à l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

M. le Président informe également l'Assemblée que, le vendredi 15 mai 1998, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) s'adressera à M. Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La réforme de la santé mentale ».

À 15 h 31, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 12 mai 1998, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU